

REGLEMENT OPERATION PROMOTIONNELLE
« Promotion COUPON DE REDUCTION EN PARI GRATUIT [ParionsSport Point de Vente – 22 Décembre 2025 – 5€] »

Article 1. Présentation de la société organisatrice

La Française des Jeux, société anonyme au capital de 74 108 000 Euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 065 292, siégeant au 3-7 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt (92100), organise une opération promotionnelle (ci-après « l'Opération ») dénommée [ParionsSport Point de Vente – 22 décembre 2025 – 5€] décrite ci-dessous.

Cette opération est réservée à toute personne majeure au jour de sa participation.

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines.

Article 2. Conditions de participation et modalités d'obtention des coupons de Réduction en Pari Gratuit

2.1 L'Opération est proposée dans les points de vente agréés ParionsSport Point de Vente en France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Principauté de Monaco participants à l'Opération.

2.2 Sous réserve des dispositions du sous-article 3.4, participent à l'Opération les joueurs faisant enregistrer une prise de jeu à l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente d'un montant minimum de 10€ dans un point de vente visé au sous-article 2.1, à partir du 22/12/2025 dans la limite des heures d'ouverture des points de vente, ci-après dénommée « Prise de Jeu Participante ».

2.3 Les prises de jeu gagnantes seront déterminées instantanément par le site central informatique de La Française des Jeux, à raison d'une Prise de Jeu Participante sur 8.

2.4 La prise de jeu Participante sélectionnée émet immédiatement un coupon de Réduction en Pari Gratuit d'une valeur de 5€ à valoir sur la validation d'une prochaine prise de jeu à l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente d'un montant minimum de 10€ préparée exclusivement depuis l'application ParionsSport Point de Vente via E-bulletin.

Le reçu de la Prise de jeu Participante sélectionnée porteur du coupon de Réduction en Pari Gratuit comporte le message suivant : « Vous disposez d'une réduction, scannez le QR code depuis votre application ».

Pour récupérer son coupon de Réduction en Pari Gratuit, le joueur doit scanner avec la fonction scan de l'application ParionsSport point de vente le QR code présent sur le reçu de jeu de sa Prise de jeu Participante.

Le coupon de Réduction en Pari Gratuit est alors enregistré sur l'application ParionsSport Point de vente. Le joueur peut retrouver son coupon de Réduction en Pari Gratuit et ses conditions d'utilisation dans la rubrique « Promos » de l'application ParionsSport point de vente.

Les coupons de réduction enregistrés sur l'application ParionsSport Point de Vente peuvent avoir plusieurs statuts :

- Disponible : le coupon de réduction est utilisable immédiatement ;
- À venir : le coupon de réduction ne peut pas encore être utilisé ;

- Utilisé : le coupon de réduction a été utilisé lors d'une prise de jeu ;
- Annulé : le coupon de réduction est annulé suite à l'annulation de la prise de jeu Participante à l'Opération.
- Expiré : le coupon de réduction n'a pas été utilisé pendant sa période de validité. Les coupons de réduction enregistrés dans l'application ParionsSport Point de Vente non utilisés pendant leur période de validité sont automatiquement supprimés de la rubrique « Mes coupons » après 7 jours.

La Française des jeux peut limiter le nombre de coupons qu'il est possible d'enregistrer sur l'application ParionsSport point de vente sur une période donnée, dans ce cas le joueur en est informé par un message à l'écran.

2.5 Les prises de jeu à l'offre de paris sportifs à cotes enregistrées avant le début de l'Opération, pour des manifestations sportives correspondant à la période de participation à l'Opération ne permettent pas de participer à cette opération.

2.6 Il est alloué pour cette Opération une quantité totale de 300 000 coupons de Réduction en Pari Gratuit attribués dans les conditions visées au présent sous-article. Les coupons de Réduction en Pari Gratuit seront ainsi attribués à compter du 22/12/2025 jusqu'à la date d'épuisement de la quantité susmentionnée.

Article 3. Conditions d'utilisation des coupons de Réduction en Pari Gratuit

3.1 Les coupons de Réduction en Pari Gratuit émis à compter du 22/12/2025 sont utilisables à compter du lendemain de leur émission et jusqu'à la date indiquée sur le coupon de Réduction en Pari Gratuit.

3.2 Pour utiliser le coupon de réduction prévu au sous-article 2.4 et bénéficier de la réduction, le joueur doit présenter au détaillant le QR code de son coupon de réduction disponible dans la rubrique « Promos » de l'application ParionsSport point de vente afin que ce dernier puisse le scanner, avant de procéder à l'enregistrement et au paiement de sa prise de jeu.

3.3 Il ne peut être utilisé qu'un seul coupon de réduction pour une même prise de jeu. Le coupon de réduction n'est pas utilisable pour les autres jeux de La Française des Jeux.

3.4 Une même prise de jeu ne permet pas le cumul de deux opérations promotionnelles organisées par La Française des Jeux, ni avec l'offre Combi Boosté. Une prise de jeu effectuée grâce à un coupon de réduction ne participe pas aux opérations promotionnelles pouvant donner lieu à des réductions.

3.5 Un coupon de réduction n'est ni modifiable, ni échangeable, ni remboursable, ni fractionnable ni réutilisable.

3.6 L'annulation d'une prise de jeu n'étant pas un droit du joueur mais une simple faculté offerte aux joueurs par La Française des Jeux, par l'intermédiaire de ses détaillants, dans les conditions qu'elle détermine, la valeur d'un coupon de réduction utilisé pour payer une prise de jeu n'est pas remboursée au joueur en cas d'annulation de ladite prise de jeu.

Le coupon de réduction est de nouveau disponible dans l'application ParionsSport point de vente (sous réserve qu'il soit encore utilisable et non expiré).

L'annulation d'une prise de jeu participante à l'Opération entraîne automatiquement l'annulation du coupon de réduction éventuellement gagné à l'occasion de cette prise de jeu.

3.7 Conformément au règlement de l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente, en cas de prise de jeu effectuée avec une Réduction en Pari Gratuit gagnante, pour la partie correspondant au montant misé avec une Réduction en Pari Gratuit, le joueur gagne un montant équivalent au gain net, selon le calcul suivant :

Pour une prise de jeu simple et une prise de jeu combiné :

Un joueur mise 10€ dont 2€ avec une Réduction en Paris Gratuit. La cote globale est de 3.

Gains joueur : $(10 \times 3) - 2 = 28€$

Pour une prise de jeu multiple :

Un joueur fait une prise de jeu multiple 2/3 avec une mise de base de 2€ pour chacune des trois combinaisons pour une mise totale de 6€ (3x2€), dont 3€ avec une Réduction en Paris Gratuit, soit 1€ avec une Réduction en Paris Gratuit par combinaison.

La cote associée à chacun des pronostics est de 4, la cote globale par combinaison est donc de 16.

Si une seule des combinaisons est gagnante :

Gains joueur = $2 \times (4 \times 4) - 1€ = 31€$

Si toutes les combinaisons sont gagnantes :

Gains joueur = $2 \times (4 \times 4) - 1 + 2 \times (4 \times 4) - 1 + 2 \times (4 \times 4) - 1 = 93 €$

3.8 Conformément au règlement de l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente certaines modalités de prise de jeu n'étant pas disponibles dans certains points de vente, l'émission ou l'utilisation de coupons de réduction peuvent ne pas être disponibles dans certains points de vente.

Article 4. Informations générales

4.1. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération sont à adresser par écrit à l'adresse suivante : Service Client FDJ® [ParionsSport Point de Vente – 22 décembre 2025 – 5€], TSA 36 707, 95905 CERGY PONTOISE cedex 9.

Sous réserve d'avoir préalablement sollicité le Service Clients FDJ® et dans le cas où le joueur ne serait pas pleinement satisfait de la réponse apportée par celui-ci, le joueur peut saisir gratuitement un le médiateur de l'Autorité nationale des jeux – Autorité nationale des jeux – 11 boulevard Gallieni – 92130 Issy Les Moulineaux – France (www.mediationdesjeux.fr) dans l'année qui suit sa demande écrite auprès de La Française des Jeux.

4.2. La participation à l'Opération implique l'adhésion aux présentes dispositions, ainsi qu'à celles du règlement de l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente.

4.3. L'Opération peut être arrêtée prématurément par La Française des Jeux, en cas d'incident technique rendant impossible leur poursuite dans le respect des présentes dispositions et de celles du règlement mentionné à l'article 4.2.

4.4. Sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement visé à l'article 4.2, La Française des Jeux, par l'intermédiaire de ses détaillants, pourra prendre toute mesure appropriée et refuser des coupons de réduction en cas de fraude, notamment en cas de présentation d'un nombre important de coupons de réduction.

4.5. Le règlement complet de l'Opération est déposé auprès de la SELARL Atlas justice – Commissaires de Justice, - 589 Terrasses de l'Arche – 92 000 NANTERRE et publié sur www.fdj.fr.

4.6 Le règlement de l'Opération est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande via le formulaire de contact disponible dans la rubrique « Besoin d'aide/Contactez-nous » du site www.fdj.fr (<https://www.fdj.fr/infos/faq>).

Fait le 14/11/2025